

ZONE DE LIBRE-ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINNE ET INTEGRATION SECURITAIRE EN AFRIQUE: LE CAS DE LA CEEAC

Mariette EDIMO MBOO

Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC)
edymadyo@yahoo.com

Résumé

Les Etats africains en construction sont confrontés aux défis de la mondialisation, caractérisés par l'affaiblissement des frontières et l'intensification des mouvements transnationaux. Concernant les efforts sécuritaires, l'ancien secrétaire général des Nations Unies M. Ban Ki-Moon, lors du 15^e sommet de la CEEAC, félicitait et exprimait sa satisfaction par rapport à la diminution des conflits armés qui a permis aux pays de se lancer dans une nouvelle phase de la reconstruction et la consolidation de la paix. Cependant force est de constater qu'il existe de nouvelles menaces qui risquent de compromettre les ambitions et les projets des pays membres de la CEEAC. Seulement, La CEEAC doit capitaliser les atouts qu'offre la ZLECAF étant un vaste marché. Mais comment s'y prendre dans un environnement emprunt à l'insécurité ? Cette communauté devra continuer de prendre très au sérieux les problèmes de défis à l'autorité de l'Etat constitués par des groupes insurrectionnels, le trafic d'êtres humains, la prolifération des armes légères et l'insécurité sur les grands axes routiers reliant les Etats de la sous-région. Fort de cela, comment et avec quels outils la CEEAC peut-elle décider de maintenir, à travers la zone de libre-échange continentale africaine qui est une chance pour l'Afrique pour se développer de manière collective, et de mobiliser ses ressources afin d'aller de l'avant ?

Mots clés: ZLECAF, intégration sécuritaire, CEEAC

Abstract

At the same time, African states under construction are facing the challenges of globalisation characterised by the weakening of borders and the intensification of transnational movements. Regarding ECCAS,

congratulated and expressed its satisfaction with the reduction in armed conflicts that has allowed countries to enter a new phase of reconstruction and peacebuilding. However, it is clear that there are new threats that may jeopardise the ambitions and projects of ECCAS must capitalise on the assets offered by the FTAA as a large market. But how to do it in an environment that is unsafe? This community will have to continue to take very seriously the problems of challenges to the authority of the State constituted by insurgency groups, the trafficking of Being Humains, the proliferation of small arms and insecurity on major roads connecting the State from there sub-region. Thus, how and with what tools can ECCAS decide to maintain through the African continental free trade area, which is an opportunity for Africa to develop collectively, and to mobilise its resources to move forward?

Key Boards: ZLECAF, Secure integration, ECCAS

Introduction

L'intégration régionale a été envisagée à l'origine comme une expression internationale de l'économie de marché, un transfert des mécanismes économiques nationaux sur une échelle plus grande. En effet, le coût du processus étant exorbitant, au regard de plusieurs chevauchements et la pluri-appartenance des Etats africains aux multiples communautés régionales. Pour y apporter un regard pertinent en terme de solutions, la notion de coordination interrégionale est née dans un discours et s'est finalement concrétisée avec d'abord l'aspect institutionnel mettant en exergue la tenue de plusieurs sommets dont le premier tenu en 2008 entre le marché commun d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe COMESA, la communauté de l'Afrique de l'est (CAE) et la communauté de développement de l'Afrique Australe (SADC) qui ont décidé de mettre sur pieds une zone de libre –échange rassemblant vingt-six pays. De ce fait, il était opportun de créer cette zone de libre-échange africaine au regard de grands bouleversements que vie le monde avec petit à petit le basculement de son centre de gravité vers les pays émergents étant donné que la préoccupation portant sur le

développement des pays reste encore fortement associée à la mondialisation mais aussi à la régionalisation. Important est de mentionner que, l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) à jouer un rôle de premier plan car en 1964, les dirigeants africains ont compris en la créant qu'il fallait protéger l'Afrique des divisions en camps hostiles surtout en pleine guerre froide. En 1980, le plan d'action de Lagos est adopté et proposait une stratégie pour engager l'Afrique sur la voie du développement durable. Le 3 Juin 1991, à Abuja, au Nigeria, le traité établissant la communauté économique africaine a engagé le continent africain sur la voie de l'intégration économique. Ce traité prévoyait l'établissement d'une communauté économique africaine d'ici à 2027 avec une monnaie commune, une mobilité intégrale des facteurs de production et la libre circulation des biens et des services entre les pays africains⁷⁴. En 1994, le traité d'Abuja instituant la communauté économique africaine a posé les jalons pour la fondation et l'intégration de l'Afrique avec les communautés économiques régionales (CER) comme pierres angulaires à cet édifice. En 2001, on observe comme une accélération des discussions sur l'intégration régionale avec l'établissement de l'Union africaine et le lancement du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) qui avait pour objectif la fourniture au niveau régional les biens publics essentiels comme les infrastructures. Depuis le 1^{er} janvier 2021, les pays africains ont officiellement commencé des échanges dans le cadre de la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) qui représente un marché de 1.2 milliard de consommateurs et un PIB combiné d'environ 3000 milliards de dollars américains pour les 54 Etats membres de l'Union africaine⁷⁵. Cependant, malgré

⁷⁴ Ochozias A.Gbaguidi, cinquante ans d'intégration régionale en Afrique: un bilan global, dans Techniques financières et développement 2013/2 No111, P.62

⁷⁵ Groupe de la Banque africaine de développement, mise en œuvre de la ZLECAF la nécessité d'approfondir l'engagement et la participation active du secteur privé, 2021, Amsterdam, berlin, rome stockholm, vienne

toute cette volonté qui animent les pays africains de mener jusqu'au bout le développement tant soupiré par tant d'africains, une question se pose. La question sempiternelle de la sécurité étant devenue prioritaire en Afrique lorsqu'on sait que les conflits sont des facteurs d'insécurité et de sous-développement traduisant l'existence des cercles vicieux et de trappes à sous-développement et à conflits, comment est-ce qu'un échange aussi sérieux que se veut celui de l'Afrique peut se mouvoir en donnant des résultats escomptés si la sécurité n'est pas maîtrisée ? Pour répondre à cette préoccupation, il sera primordial de se situer dans l'espace. Ainsi, la CEEAC, principal terrain de notre réflexion nous permettra d'avoir de manière miniaturisée la manière dont la gestion des échanges peut se faire en Afrique tout en maîtrisant l'aspect sécuritaire devant permettre à ce continent de trouver des solutions idoines à cette dichotomie. Le développement et la sécurité sont donc deux facteurs que doit intégrer l'Afrique pour s'en sortir. Qu'en est-il alors de la zone CEEAC ? Les CER'S de cette région sont-elles à mesure d'intégrer la maîtrise sécuritaire et le développement, si oui comment ? Comment peut se configurer la dynamique d'intégration dans le cadre de la ZLECAF et de l'intégration sécuritaire dans la zone CEEAC ? Ainsi, s'interroger par exemple sur le processus d'intégration sécuritaire au sein de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) revient entre autre à s'intéresser à la gestion du tandem développement et sécurité comme préalable à l'effectivité de la ZLECAF. En tant qu'entité géographique, très convoitée pour ses richesses nombreuses et variées, l'Afrique centrale-CEEAC fait face aux menaces telles que la circulation des armes légères et de petits calibres, le phénomène des coupeurs de route, les groupes politico-militaires, la piraterie, le terrorisme et la corruption. Le but de cette réflexion est donc d'attirer l'attention en démontrant que l'Afrique a les moyens de

se développer à travers les communautés économiques régionales grâce à leurs efforts consentis, mais ce développement ne peut se faire si l'aspect sécuritaire n'est pris en compte au niveau des piliers de développement. Il sera donc pour cela question de mettre sur la sellette les CER'S qui constituent la CEEAC en combinant à cela le rôle primordial de l'aspect sécuritaire.

I. La ZLECAF: un atout pour l'Afrique et le déploiement de la CEEAC

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) a été créée en 1983 et mise en place deux ans plus tard. Conçue comme un pilier de la communauté économique africaine (CEA) dans le cadre du plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique, son objectif initial était de promouvoir et renforcer une coopération harmonieuse entre ses membres ainsi qu'un développement économique et social équilibré et autonome dans la sous-région d'Afrique centrale, en vue de contribuer au progrès et au développement du continent. Le développement des capacités régionales pour le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité en tant que prérequis pour le développement socio-économique a donc été consacré en 1999 comme l'un des quatre piliers prioritaires de l'action de la CEEAC. L'élément central de ces capacités régionales est le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX). Adopté en février 2000, le protocole relatif à l'établissement du COPAX est entré en vigueur lors du 11^{ème} sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'organisation à Brazzaville, en janvier 2004. L'infrastructure chargée de prévenir les crises, le mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale (MARAC) et la force multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC) se mettent graduellement en place mais l'écart entre les ambitions de l'organisation et la réalité reste

conséquent car, pourquoi des conflits persistent en Afrique malgré tous ces mécanismes ? La ZLECAF pourrait-elle toujours demeurer un atout pour l'Afrique au regards de l'insécurité qui, malgré la bonne volonté des dirigeants, continue de sévir partout en Afrique ? C'est ce que nous verrons dans les lignes à venir.

1. L ZLECAF: Un atout pour l'Afrique

L'entrée en vigueur effective, le 1^{er} janvier 2021, de la ZLECAF devrait renforcer la croissance économique et accélérer l'industrialisation, à travers les CER, la ZLECAF devra renforcer la mise en œuvre des quatre piliers suivants: nourrir l'Afrique, éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie, l'industrialiser et améliorer la qualité de vie des populations en Afrique car les efforts d'intégration africaine passent par l'industrialisation du continent puisque la ZLECAF peut apporter à l'Afrique une croissance économique inclusive considérable. Il faut rappeler que la ZLECAF est l'un des projets phares de l'agenda 2063 de l'union africaine qui comprend divers objectifs en matière de croissance durable et inclusive. De ce fait, la croissance économique ne peut être inclusive que si elle réduit à la fois la pauvreté et les inégalités. Cela se justifie par le fait que la ZLECAF a un immense potentiel pour stimuler la croissance économique et transformer les perspectives de développement du continent si des mesures supplémentaires sont prises pour réaliser et répartir équitablement ses nombreux avantages potentiels. En Afrique, la pauvreté et les inégalités sont des maux dominants des sociétés concernées, et ne sont pas inéluctables. En effet, elles sont le produit de choix politiques et de politiques publiques. Voilà pourquoi, exhortation est faite aux gouvernements africains et aux partenaires de développement à mieux tirer parti de la ZLECAF pour lutter à la fois contre la

pauvreté et les inégalités afin de garantir que les bénéfices attendus du libre-échange soient plus inclusifs. Il est donc opportun de mettre cet atout qu'est la ZLECAF parmi nos objectifs car il est temps de se demander comment la croissance économique, grâce à l'intégration régionale peut contribuer à la réduction de la pauvreté et favoriser le développement inclusif qui est un objectif principal de l'agenda 2063. Dans les développements qui suivent, il sera question de voir comment est-ce que les pays constituant la CEEAC se sont organisés pour accepter un développement inclusif.

2. Le déploiement de la CEEAC pour la ZLECAF

La libéralisation du commerce, qu'elle soit bilatérale, régionale ou multilatérale entraîne certaines pertes de recettes tarifaires et a des effets distributifs. Cependant, l'intensification du commerce international peut également générer des retombées interrégionales en termes de connaissances. Ceci pourrait accroître l'efficacité, permettre de diffuser la technologie ainsi que les richesses. Le rapport constate que le potentiel d'exportation encore inexploité du continent s'élève à 21,9 milliards de dollars, soit 43% des exportations intra-africains. Il indique que le potentiel d'exportation supplémentaire de 9,2 milliards de dollars peut être réalisé grâce à une libéralisation tarifaire partielle dans le cadre de la ZLECAF au cours des années futures. Au regard de l'impact de la ZLECAF que les africains veulent porteur, il est important de savoir comment est-ce que la CEEAC perçoit la ZLECAF. Important est de marteler que la CEEAC est un groupe d'Etats africain créé en 1983 et constituée de: la République d'Angola, la République du Burundi, la République du Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, la République gabonaise, la République démocratique du Congo, la République démocratique de Sao Tome et Principe et la

République du Tchad. L'objectif de la CEEAC et donc de tous ces pays en dessus concerne la promotion et le renforcement d'une coopération harmonieuse et un développement dynamique, équilibré et autoentretenu dans tous les domaines de l'activité économique et sociale. Il faut dire que sur le plan politique, le Président de la CEEAC, son excellence Gilberto Da PIEDADE VERISSIMO, avait reçu en 2021 une délégation de la ZLECAF conduite par son secrétaire générale, son Excellence WAMKELE MENE. Ainsi, en tant qu'une Communauté Economique Régionales (CER) dont tous les Etats membres ont intégré la ZLECAF, les zones de libre-échange des CER, servent de piliers à la création de la ZLECAF. Dans ce sens, il y a lieu de penser que la CEEAC servira de guide, dans le contexte de l'Afrique centrale. Fort de cela, depuis la réforme institutionnelle lancée en 2015, elle s'est engagée auprès des Etats membres depuis le commencement du processus de négociation de la ZLECAF en vue de les assister et veiller à une participation efficace, basée sur les positions construites et défendues ensemble. La commission de la CEEAC aura donc besoin de l'appui du secrétariat de la ZLECAF pour la résolution de certains problèmes, notamment le renforcement des capacités des acteurs nationaux et régionaux pour l'appropriation de la ZLECAF et l'accélération de la mise en œuvre des stratégies de transformation structurelles envisagées dans les programmes de développement à moyen terme des pays de la région. Il est donc essentiel de voir à quel niveau se trouve chaque pays de la CEEAC et tirer déjà des conclusions.

Avec un score général de 0,442, la CEEAC est modérément intégrée. Contrairement à la plupart des CER, la CEEAC excelle dans le domaine de l'intégration macroéconomique mais à l'instar de la plupart d'entre elles, elle est peu performante en matière d'intégration productive et les disparités entre les Etats membres sont considérables. Huit des onze pays de cette

communauté affichent des scores élevés et deux pays ont des scores satisfaisants. Si l'on écartait le dernier du lot, à savoir l'Angola avec pour score (zéro), la performance de la CEEAC pour cette dimension resterait forte. L'indice de l'intégration régionale en Afrique fait la synthèse de cinq dimensions qui sont les catégories socioéconomiques fondamentales pour l'intégration. Le tableau suivant nous en dit long:

Intégration commerciale

Intégration productive

Intégration macroéconomique

Intégration des infrastructures

Libre circulation des personnes

PAYS	Catégories socioéconomiques fondamentales pour l'intégration	Indices
Congo:	Intégration commerciale	0,89
	Intégration productive	0,43
	Intégration macroéconomique	0,77
	Intégration infrastructurales	0,43
	Libre circulation des personnes	0
Gabon	Intégration commerciale	0,50
	Intégration productive	0,39
	Intégration macroéconomique	0,79
	Intégration infrastructurales	0,83
	Libre circulation des personnes	0
	Intégration commerciale	0,38
	Intégration productive	0,87

Cameroun	Intégration macroéconomique	0,81
	Intégration infrastructurales	0,79
	Libre circulation des personnes	0
Rwanda	Intégration commerciale	0,30
	Intégration productive	0,36
	Intégration macroéconomique	0,92
	Intégration infrastructurales	0,41
	Libre circulation des personnes	1
Guinee Equatoriale	Intégration commerciale	0,37
	Intégration productive	0,32
	Intégration macroéconomique	0,80
	Intégration infrastructurales	0,37
	Libre circulation des personnes	0
Sao Tome	Intégration commerciale	0,19
	Intégration productive	0,13
	Intégration macroéconomique	0,80
	Intégration infrastructurales	0,51
	Libre circulation des personnes	0
Centrafrique	Intégration commerciale	0,31
	Intégration productive	0,17
	Intégration macroéconomique	0,75
	Intégration infrastructurales	0,15
	Libre circulation des personnes	0
	Intégration commerciale	0,41
	Intégration productive	0,18

Tchad	Intégration macroéconomique	0,78
	Intégration infrastructurales	//
	Libre circulation des personnes	0
RDC	Intégration commerciale	0,08
	Intégration productive	0,27
	Intégration macroéconomique	0,60
	Intégration infrastructurales	0,11
	Libre circulation des personnes	0
Angola	Intégration commerciale	0,37
	Intégration productive	0,36
	Intégration macroéconomique	0,00
	Intégration infrastructurales	0,26
	Libre circulation des personnes	0
Burundi	Intégration commerciale	0,12
	Intégration productive	0,08
	Intégration macroéconomique	0,49
	Intégration infrastructurales	0,25
	Libre circulation des personnes	0

Tableau : Performance des pays de la CEEAC en fonction des cinq dimensions de l'intégration régionale

Malgré ces efforts fournis par la CEEAC, est ce que le progrès et le développement sont à mesure de suivre efficacement si le pilier sécuritaire n'est pas maîtrisé ? En d'autres termes est ce qu'il suffit d'une intégration régionale satisfaisante pour obtenir le développement tant espéré ? La réflexion menée dans

les prochains paragraphes montrera l'importance de la maîtrise de l'aspect sécuritaire pour un tandem gagnant et bénéfique pour l'Afrique en général et les pays de la CEEAC en particulier.

II. Perspectives du processus de l'intégration sécuritaire en Afrique: que peut la ZLECAF sans une sécurité conséquente au niveau de la CEEAC ?

Plus de cinquante ans après les indépendances, les pays d'Afrique ont amorcé l'intégration politique et économique. Entre l'organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Union africaine (UA), des progrès louables ont été enregistrés aux plans structurel et juridique. Toutefois, cette avancée notable ne s'est pas accompagnée d'une révolution efficace opérationnelle simultanée au regard des crises et des guerres. Le conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, organe pivot de l'architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine: *African Peace and Security Architecture (APSA)*, charrie, depuis plusieurs années des espoirs populaires renouvelés lors des sommets des chefs d'Etat et par les discours politiques. Toujours sur le plan sécuritaire, la prolifération des petites guerres, ont placé le continent africain au centre des préoccupations internationales. De ce fait, la communauté internationale a lancé l'idée que les problèmes de sécurité soient désormais pris en charge en priorité au niveau des institutions régionales. Cette décentralisation de la sécurité collective, justifiée par le contexte international d'alors, a mis au-devant de la scène l'organisation continentale africaine. En janvier 2008, le Conseil de paix de l'union africaine avait signé un protocole d'accord avec les communautés économiques régionales sur la coopération pour la paix et la sécurité. Ce protocole régit les rapports entre L'UA et les mécanismes régionaux de préventions, de gestion et de résolution des conflits. Ainsi, il y a donc quête d'un niveau pertinent d'action qui transfère l'initiative de l'ONU aux

organisations continentales telles que l'UA, puis de celle-ci aux régions et sous-régions. Les expériences de la MINUSMA et de la MINUSCA ont cependant récemment révélé une navette entre les niveaux global, régional et sous régional, même si le rôle principal y a été celui des échelons locaux. De ce point de vue, il sera question de présenter des instruments régionaux et sous régionaux en matière de construction de l'intégration sécuritaire en Afrique centrale.

1. Perspectives du processus de l'intégration sécuritaire en Afrique: Les Instruments régionaux, le protocole relatif au COPAX et le pacte d'assistance mutuelle entre les Etats membres de la CEEAC

L'aire géographique que couvre la CEEAC est en proie à une conflictualité quasiment ubiquitaire, car bon nombre d'Etats de la sous-région connaissent depuis quelques années des conflits non seulement violents, mais surtout déstabilisateurs. Dans la CEEAC, la stabilité se voit surtout menacée par le fait que les Etats ne sont pas suffisamment capables de garantir la sécurité de leurs populations. Ceci est entre autres à mettre en rapport avec la nouvelle conception élargie de la sécurité. Les effets de ces conflits affectent le développement économique des Etats concernés et partant de là, la sous-région. Les Etats de la CEEAC ont ainsi perçus la nécessité de s'engager dans l'anticipation, la réaction et de peser sur les évolutions sous régionales. C'est dans cette dynamique que sont mises sur pied, des initiatives politico-institutionnelles dont le but est de s'occuper en commun des problèmes de défense et de sécurité.

- **Le traité instituant la CEEAC**

Cette communauté fait partie intégrante de l'architecture africaine de paix et de sécurité, conformément aux dispositions

qui créent le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine. Comme dans le cas de l'ECOMOG, le mécanisme régional de paix en Afrique centrale s'est arrimé tardivement à la CEEAC. En effet, le 9 septembre 1994, un pacte de non-agression est signé entre les Etats de l'Afrique centrale. Il va évoluer vers la naissance du COPAX le 25 février 1999 à Yaoundé. Il est toutefois créé sur le fondement des articles 3, 4 et 9 du traité instituant la CEEAC.

Ainsi, l'article 3 dispose que : « Par le présent traité, les autres parties contractantes s'engagent à respecter les principes du droit international qui régissent les relations entre les Etats, notamment les principes de souveraineté, d'Egalité, d'indépendance de tous les Etats, de bon voisinage, de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, de non-recours à la force pour le règlement des différends et le respect de la prééminence du droit dans leurs rapports mutuels »

L'article 4 quant à lui énonce les éléments de la coopération dont la promotion constitue un autre objet du traité. En effet, dans son alinéa 1, cet article stipule que : « Le but de la Communauté est de promouvoir et de renforcer une coopération harmonieuse et un développement équilibré et auto-entretenu dans tous les domaines de l'activité économique et sociale, en particulier dans les domaines de l'industrie des transports et communications, de l'énergie, de l'agriculture, des ressources naturelles, du commerce, des douanes, des questions monétaires et financières, des ressources humaines, du tourisme, de l'enseignement, du perfectionnement, de la culture, de la science et de la technologie et du mouvement des personnes, en vue de réaliser l'autonomie collective, d'élever le niveau de vie des populations, d'accroître et de maintenir la stabilité économique, de renforcer les étroites relations pacifiques entre ses Etats membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain ».

- **Le protocole relatif au COPAX et le Pacte d'assistance mutuelle entre les Etats membres de la CEEAC**

La conférence des Chefs d'Etat de la CEEAC lors de sa réunion de février 2000 à Malabo en Guinée Equatoriale a adopté le protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX). À la même occasion a été également adopté un pacte d'assistance mutuelle entre les Etats membres de la CEEAC.

Aux termes de l'article 3 du protocole au traité de la CEEAC relatif au COPAX, la création et le fonctionnement de celui-ci sont fondés sur le respect des objectifs, idéaux et principes fondamentaux des Nations Unies, de l'OUA et de la CEEAC à savoir:

- L'égalité souveraine des Etats ;
- La non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats ;
- Le non-recours à la force pour le règlement des différends ;
- Le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale des Etats ;
- Le respect de la prééminence du droit dans leurs rapports mutuels ;
- L'intangibilité des frontières héritées de la colonisation ;
- La protection des droits et libertés fondamentales de la personne ;
- La promotion et la consolidation des institutions démocratiques et de la légalité constitutionnelle dans chaque Etat ;
- L'engagement d'œuvrer pour la création d'un climat de bon voisinage entre les Etats et de rechercher en

- toute circonstance les mesures nécessaires pour améliorer leurs relations fraternelles
- La volonté d'ériger les dispositions pertinentes du présent protocole comme référence politique essentielle à laquelle chaque Etat membre peut recourir pour prévenir ou pour faire cesser les crises et les conflits dans la sous-région.

Le protocole relatif au COPAX est un instrument additionnel au traité instituant la CEEAC et, dans ce cadre, entrera en vigueur dans les mêmes conditions que celui-ci, après le dépôt du septième instrument de ratification (article 93, paragraphe 2 du traité). Ce protocole a été adopté en même temps que le pacte d'assistance mutuelle entre les Etats membres de la CEEAC, avec lequel il forme un instrument unique.

Aux termes de l'article 3 du pacte, les Etats parties s'engagent « à se prêter mutuellement aide et assistance pour leur défense contre toute menace d'agression ou toute agression armée ». Ils s'engagent à mettre à la disposition de la FOMAC des contingents nationaux en cas d'intervention armée (article 4). Dans ce cadre, le pacte prévoit l'organisation périodique de manœuvres militaires conjointes entre plusieurs unités des forces armées nationales appelées à constituer la FOMAC (article 5). L'initiative de déclencher le mécanisme du pacte revient à la conférence des chefs d'Etat qui décide, en principe, par consensus.

En cas de conflit entre deux Etats parties au pacte, la Conférence des Chefs d'Etat recourt à la médiation et, le cas échéant, au déploiement de la FOMAC comme force d'interposition entre les protagonistes (article 10). Il convient de mentionner qu'aux termes de l'article 12 du pacte, tout Etat signant et ratifiant celui-ci devient également partie au pacte de non-agression entre les Etats membres de la CEEAC. Aux termes des dispositions de ce Pacte adoptées le 8 juillet 1996 à Yaoundé, les Etats parties

s'engagent « à ne pas recourir dans leurs relations réciproques, à la menace ou à l'emploi de la force, ou à l'agression, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance des autres Etats membres, soit de toute autre manière, contraire à la carte de l'organisation des Nations Unies, à celle de l'organisation de l'Unité africaine et au traité constitutif de la CEEAC article 1^{er} à ne pas commettre, encourager ou soutenir des actes d'hostilité ou d'agression contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance des autres Etats membres article 2 ».

2. Que peut la ZLECAF dans une sécurité conséquente dans la CEEAC ?

Le retour de la RDC et la montée en puissance de la CEEAC en matière d'intégration sécuritaire vont contribuer à la redistribution des cartes en Afrique centrale. En effet, en renonçant à son appartenance à la région d'Afrique australe (SADC), la RDC va tenter de prendre les commandes de la CEEAC. Ce qui va façonner une nouvelle configuration de l'intégration sécuritaire en Afrique médiane. Désormais, on assiste à un réchauffement des relations du vieux couple Cameroun-Gabon et à un renforcement des axes Tchad-Centrafrique et Congo-Angola. Cependant est ce qu'il a suffi de former ces alliances pour être en sécurité lorsqu'on sait que le renforcement des relations tchado-centrafricaines s'explique principalement par les effets du conflit du Darfour au Tchad ? En fait, lorsqu'on sait le rôle joué par le Tchad dans l'arrivée au pouvoir du Président BOZIZE, on devrait s'attendre à ce que toute fragilisation du Tchad ait des effets collatéraux sur la distribution du pouvoir en Centrafrique. A titre illustratif, la démission forcée du Président de transition centrafricain Michel DJOTODIA et de son premier ministre Nicolas TIANGAYE, obtenue à Ndjamena le 10 janvier 2014 a confirmé, si besoin en était, la suprématie diplomatique et militaire du Tchad dans

l'espace nord de l'Afrique centrale ainsi que le statut de puissance incontournable acquis notamment dans le conflit malien. Cependant, la présence des troupes tchadienne reste une pierre d'achoppement pour le retour à la stabilité en RCA. Les soldats tchadiens engagés au sein de la MISCA, ont été généralement perçus par les habitants de la capitale comme des alliés des anciens rebelles de la seleka.⁷⁶ Les relations entre l'Angola et le Congo ont pris un nouvel élan depuis l'intervention de l'armée angolaise aux côtés du Président Sassou NGUESSO lors de la guerre civile congolaise. Cette intervention tactique s'est transformée en une véritable alliance entre les deux pays, après la mort de Jonas SAVIMBI en février 2002, la coopération militaire entre les deux pays s'est renforcée. En fait, avec une croissance annuelle de près de 20%, tirée par une production pétrolière journalière de deux millions de barils, dont une bonne partie vient de l'enclave de Cabinda située au nord du pays et voisine des deux Congos. L'Angola renforce sa compétence avec les deux Congo pour contrecarrer les incursions des rebelles indépendantistes du Cabinda, en leur coupant les bases arrière. À un moment où les relations Gabon-Congo sont plutôt en froid, le Congo trouve là un allié de taille susceptible de pallier ses nombreux problèmes sécuritaires. S'il ne fallait que s'arrêter sur ces exemples, on dirait qu'effectivement les pays de la CEEAC sont bien conscients et posent des actions devant permettent un espoir de développement certains. Cependant,

Les conditions de sécurité précaires en Afrique centrale, notamment les attaques perpétrées contre des civils au Cameroun ont continué de préoccuper le Conseil de sécurité qui s'est pour l'occasion réunie en visioconférence pour examiner le dernier rapport du secrétaire général sur la situation et les

⁷⁶ Paul Elvic BATCHOM, «Valeurs et puissances dans les relations internationales de la construction axiologique d'une dynamique hégémonique en Afrique centrale», revue camerounaise d'études internationales, n°1 et 2, semestre 2013, pp.9-34

activités du Bureau des Nations Unies dans cette région. Facteur de régionalisation et de déregionalisation, les guerres participent à l'organisation fonctionnelle de la grande région d'Afrique centrale. Sur le temps long, les violences politiques apparaissent comme une modalité de fonctionnement de la régionalisation, et comme une dimension de la fragilité associée à la situation géographique de l'Afrique dite centrale. À court terme, dans le double contexte de l'insurrection djihadiste, de boko haram et de la guerre civile en Centrafrique, deux conflits armés régionalisés, participent aux recompositions de la répartition des échanges et de la hiérarchie entre les corridors d'échanges régionaux⁷⁷. Le cas du nord de l'Afrique centrale souligne ainsi l'importance de la violence politique transfrontalière, sur fond de faible intégration institutionnelle régionale. La violence reconfigure la régionalisation, en ébranle certaines modalités institutionnelles et fonctionnelles et en façonne des formes spécifiques et nouvelles. Pour finir, on dira que l'Afrique centrale compte aujourd'hui deux grands espaces de violences: la zone des Grands lacs avec comme épïcentre l'est de la RDC et l'Afrique centrale du Nord. Là se développent deux foyers principaux d'instabilités : la région du lac Tchad, en proie à la lutte armée de type djihadiste portée par le groupe boko haram depuis 2009 et la RCA, engluée depuis 1996 dans des conflits internes régionalisés, ayant conduit depuis 2013 à un quasi effondrement de l'Etat, opposant pouvoir central et groupes armés antagonistes, liés à des forces externes.

Ainsi pour répondre à la question: Que peut la ZLECAF dans une sécurité conséquente dans la CEEAC ? Selon l'accord de libre-échange continental de 2018, l'objectif à atteindre était la création d'une zone de libre-échange continentale visant à intégrer les marchés africains. Plus précisément, le même accord indique que les zones de libre-échange des communautés

⁷⁷ Emmanuel Cauvin et Geraud Magrin, violence et régionalisation en Afrique centrale

économiques régionales (CER), servent de piliers à la création de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) dans ce sens, il ya lieu de penser que c'est la CEEAC qui servira de pilier dans le contexte de l'Afrique centrale à la construction de la ZLECAF. Cependant, il est très important de maîtriser l'aspect sécuritaire si les échanges infrarégionaux doivent continuer de se passer dans l'optique d'aider au développement de l'Afrique.

Conclusion

Malgré les efforts nationaux, régionaux et même internationaux, la situation sécuritaire dans cette zone demeure complexe et difficile. Dans l'ensemble, la zone de libre-échange continentale africaine, portée par les communautés économiques régionales, notamment celles de l'Afrique centrale à travers la CEEAC doit pour un développement certains, s'accrocher sur l'aspect sécuritaire devant permettre la mouvance des hommes et l'échange entre les CER'S. Cela, dit tant que cet aspect n'est pas pris en compte dans l'optique d'aider les africains dans leur quête permanente de développement, l'Afrique continuera de patiner. Pour cela, il est question d'intégrer dans les cinq dimensions fondamentales pour l'intégration africaine, la dimension sécuritaire. En Afrique de l'ouest par exemple, l'insécurité compromet fortement les avancées pourtant durement acquises car cette zone qui continue de progresser dans de nombreux domaines est aux prises avec l'insécurité, idem pour l'Afrique centrale.

La problématique de l'intégration régionale constitue l'un des aspects majeurs de la science des relations internationales africaines depuis la grande période des décolonisations des années 1960. Largement portée par un esprit mimétique, adossée au modèle européen d'intégration régionale. Cette problématique s'est matérialisée par un foisonnement de

regroupements interétatiques et d'accords de libre-échange dont les formes et les effets ont souvent variés d'une situation à une autre. L'instabilité sécuritaire s'est installée dans plusieurs zones du continent et qui tend à verrouiller les frontières, plus qu'à les ouvrir.

Références bibliographiques

Bastidon C., Azzedine G., Ahmed S., (2020). Zone de libre-Echange continentale et intégration régionale en Afrique, ebook, epub, <https://www.editions-harmattan.fr>

Centre d'analyse et de prospective sur les Afriques CAP-Afrique, (2019), Le libéralisme économique en marche: la ZLECAF ou la voie africaine, vol2, no3

Colloque sur (2007). « Paix et sécurité dans la communauté économique des Etats de l'Afrique centrale » éd presses universitaires d'Afrique,

Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale CEEAC, Traite instituant la CEEAC

Damon J., (2005). Le développement de l'Afrique centrale dans une perspective d'avenir, l'initiative pour l'Afrique centrale relève les défis, no215, p.p.29-31

Djamen Tchegnina B., (2018). Croissance économique et institutions évolution des pays de la CEEAC, <https://www.amazon.fr>

EcoMatin ZLECAF, (2007). La CEMAC et la CEEAC harmonisent leurs politiques d'industrialisation et commerciale.

Forum régional africain sur le développement durable, (2022). vers des partenariats renforcés pour soutenir une ZLECAF inclusive,

Gazibo M., (2018). introduction à la politique africaine, deuxième partie, l'historicité de l'Etat et les enjeux de la gouvernance, éd Presses de l'Université de Montreal, p.117-137

Groupe de la Banque Africaine de Développement, (2021). Mise en œuvre de la ZLECAF: la nécessité d’approfondir l’engagement et la participation active du secteur privé.

Groupe de Recherche et d’Information sur la Paix et la Sécurité, Architecture et contexte sécuritaire de l’espace CEMAC-CEEAC ; (2014). Observatoire pluriannuel des enjeux sociopolitiques et sécuritaires en Afrique équatoriale et dans les îles du golfe de Guinée.

Kamwe M., (2019). Quel est le devenir de la CEEAC face à la ZLECAF, et consultez en avril 2022.

Lemonde. Afrique, Développement Afrique, <https://lemonde.fr>
Livre blanc de la CEEAC et de la CEMAC, (2014-2030). Politique régionale pour un accès universel aux services énergétiques modernes et le développement économique et social

Mbarga E., (2021). Sur le chemin de l’intégration: Comprendre la zone de libre-échange continentale, éd l’harmattan Cameroun, p.p.31-43

Mboukou Mayangui M. G., (2019). Les principaux obstacles aux échanges commerciaux inter-régionaux en Afrique centrale : cas de la communauté économique et monétaire de l’Afrique centrale CEMAC Ecole nationale d’administration publique.

Musila C., (2015). Paix et sécurité en Afrique centrale, Kinshasa, <https://www.irenees.net>

Ndjoku wa Ndjoku J., (2019). La mauvaise gouvernance et l’insécurité dans la CEEAC, les causes de l’impuissance de la CEEAC face aux différents conflits en Afrique centrale, éd universitaires européennes

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, (2045). Relations avec la Communauté Economique des Etats de l’Afrique centrale CEEAC et projet d’accord de coopération entre l’UNESCO et cette organisation